

## Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VAN WYNENDAELE Pierre Maire

**Présents** : M. VAN WYNENDAELE Pierre, Maire, Mmes : LEMIRE Marie-Paule, SAINTPAUL Agnès, MM : AMANT Steeve, BAUDRY Denis, BERIOT Michel, BOURGUIGNON Frédéric, DECHAMPS Jean-Michel, DUFAU Johnny, LEROY Xavier, MARTINI Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : Mme SOUPEZ Claire à M. BAUDRY Denis, M. CHARPENTIER Jérôme à M. VAN WYNENDAELE Pierre

Absent(s) : M. DEVOUGE David

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 03/04/2018

**Date d'affichage** : 03/04/2018

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PRÉFECTURE d'AVESNES SUR HELPE  
le : 09/04/2018

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Steeve Amant

### Objet(s) des délibérations

## SOMMAIRE

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 - 004-2018  
Vote des taxes - 005-2018  
Vote des subventions aux associations - 006-2018  
Vote du budget primitif 2018 - 007-2018  
Désaffiliation Communauté urbaine de Dunkerque - 008-2018  
Demande de subvention pour un voyage pédagogique en Normandie - 009-2018  
APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN  
- 010-2018  
Statuts de la CCPM - 011-2018  
-

**Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017**

réf : 004-2018

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	74806.59	12233,04
FONCTIONNEMENT	373198.85	423684,49

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont votés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote des taxes**

réf : 005-2018

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	10.06%	10.06%
Taxe foncière (bati)	11.57%	11.57%
Taxe foncière (non bati)	33.94%	33.94%

**Les taux des taxes communales sont inchangés pour l'année 2018.**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote et accepte le taux des taxes communales pour 2018.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 , abstentions : 0)

**Vote des subventions aux associations**

réf : 006-2018

Madame Marie-Paule LEMIRE présente les propositions de subvention par la commune aux associations.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de subvention aux associations.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du budget primitif 2018**

réf : 007-2018

Madame Marie-Paule LEMIRE présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante:

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	404989.69	404989.69
FONCTIONNEMENT	617269.38	617269.38

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 3)

**Désaffiliation Communauté urbaine de Dunkerque**  
réf : 008-2018

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit donner son avis concernant la désaffiliation au CDG 59 de la communauté urbaine de DUNKERQUE

Après en avoir délibéré le conseil Municipal donne un avis favorable à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au centre de gestion 59.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

**Demande de subvention pour un voyage pédagogique en Normandie**  
réf : 009-2018

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du collège Notre Dame de l'Assomption pour un élève domicilié à Hargnies.

Il s'agit d'un voyage pédagogique en Normandie.

**Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50€ pour ce voyage.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

réf : 010-2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

Par 4 voix pour

Par 0 voix contre

9 abstentions

### **ARTICLE 1 –**

**D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.**

### **ARTICLE 2 -**

**D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

### **ARTICLE 3 –**

Monsieur (Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

A la majorité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 9)

**Statuts de la CCPM**  
réf : 011-2018

La CCPM demande à toutes les communes de l'intercommunalité d'approuver ses nouveaux statuts. Le projet intègre les termes de l'ensemble des arrêtés préfectoraux intervenus depuis sa création.

**Le conseil municipal approuve ces nouveaux statuts.**

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 4)

**Validation des travaux d'accessibilité de l'école**  
réf : 012-2018

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le projet de travaux de mise en accessibilité de l'école. Il s'agit d'une modification des sanitaires, du cheminement extérieur et du stationnement PMR,

Le stationnement PMR et la signalétique horizontale et verticale seront effectués par le personnel communal.

Concernant les autres travaux, 4 entreprises ont été consultées.

La SARL Delvallee Frères, la moins disante, est retenue pour effectuer les travaux à l'unanimité, pour un montant global de 8064€ TTC ;

Les travaux débuteront pendant les vacances scolaires d'avril.

(pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 19h47.

En mairie, le 13/04/2018  
Le Maire  
Pierre VAN WYNENDAELE

